

**De :** Rosa BOYADJIAN [mailto:contentieux-paris@agence-etoile.com]  
**Envoyé :** vendredi 4 février 2022 20:43  
**À :** Vanessa GRYNWAJC <v.grynwajc@dgs-avocats.com>  
**Objet :** RE: N/REF: SDC 31 BIS RUE LOUIS BLANC/

Maître,

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions :

1° : le montant est à la date du 04.02.2022 de 17529.35 euros auquel il faut rajouter 1020.80 euros soit **18550.15 euros** pour une facture de fuite privative non encore comptabilisée.

2° : Tous les travaux votés ont déjà été appelés.

3° : Le montant du fonds de roulement est de 139.20 euros.

4° : Le montant des charges annuelles : exercice 2022 : 227.69 euros, exercice 2021 : 1002.08 euros.

Cordialement,



**Rosa BOYADJIAN**  
Assistante juridique  
210 rue Lafayette 75010 PARIS  
Tel : 01.40.37.63.37

SARL fondée en 1953 au capital de 441.000 € - SIREN 054 804 166 - Garantie GALIAN n° 110084 / 89, rue La Boétie 75008 PARIS - Carte professionnelle T G S n° 1310 2016 000 005 228 délivrée par la CCI Marseille Provence - ORIAS Courtier en assurances n° 15 001 507 orias.fr

Les informations contenues dans ce message et les pièces jointes qui l'accompagnent le cas échéant sont confidentielles et peuvent être couvertes par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie. Si vous avez reçu ce message par erreur, nous vous remercions de le supprimer de votre système, ainsi que toutes ses copies, et d'en avertir immédiatement son émetteur par message de retour. Il est impossible de garantir que les communications par messagerie électronique arrivent en temps utile, sont sécurisées ou dénuées de toute erreur, altération, falsification ou virus. En conséquence, l'émetteur décline toute responsabilité du fait des erreurs, altérations, falsifications ou omissions qui pourraient en résulter.

Pensez à l'environnement, n'imprimez que si nécessaire.

**Alain Léopold STIBBE**  
Avocat associé  
a.stibbe@dgs-avocats.com  
Spécialisation en droit des garanties,  
des sûretés et mesures d'exécution

**Vanessa GRYNWAJC**  
Avocat associé  
v.grynwajc@dgs-avocats.com

**Marietta AKA**  
Avocat  
m.aka@dgs-avocats.com

**COMPAGNIE IMMOBILIERE PERRISSEL  
& ASSOCIES - CIPA**  
Syndic de Copropriété  
210 rue La Fayette  
75010 PARIS

PARIS, le 26 janvier 2022

**Affaire :** SIP PARIS 10<sup>ème</sup> / xxxxxxxx(31 bis rue Louis Blanc, Paris  
10<sup>ème</sup>) Saisie immobilière  
31 bis rue Louis Blanc, Paris 10<sup>ème</sup> - Lots n° 36 & 49  
**Dossier :** 21.048  
**Nos réf. :** VG/ALS/NR

**Audience d'orientation du :**  
**Jeudi 24/03/2022 à 10 h**

Messieurs,

J'envisage de procéder à la vente du bien immobilier sis à **PARIS 10<sup>ème</sup> - 31 bis rue Louis Blanc (Lots n° 36 & 49)**

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir répondre au questionnaire suivant afin que je puisse insérer votre réponse dans le cahier des conditions de ventes :

- 1° - quel est le montant des charges impayées afférentes aux lots ci-dessus ?
- 2° - des travaux ont-ils été votés par l'assemblée et non exécutés ; lesquels et pour quel montant ?
- 3° - quel est le montant du fonds de roulement actuellement détenu par vous en ce qui concerne ces lots ?
- 4° - quel est le montant des charges annuelles résultant du budget provisionnel pour les lots considérés ?

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

**Vanessa GRYNWAJC**